

Attestation d'études professionnelles (AEP)

Assistance à la personne en résidence privée pour aînés

Devenir préposé(e) en résidence privée pour aînés

Objectif : Les préposé(e)s offrent en résidence privée pour aînés des services d'assistance à des personnes âgées autonomes ou semi-autonomes. Ils apportent de l'aide aux résident(e)s lors des activités de la vie quotidienne, comme les déplacements ou les services d'assistance relatifs à l'hygiène, à l'habillement, etc. De plus, ils veillent à la prévention des infections et de la contamination et assurent le bien-être et la sécurité des résident(e)s. Ce programme d'études s'harmonise au Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés découlant de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il correspond à l'exigence de formation stipulée par le règlement des préposé(e)s travaillant dans une résidence privée pour aînés.

Date : Les prochaines dates de départ apparaissent sur le site www.srafp.com

Durée : 180 heures

Contenu de la formation :

- Situation au regard de l'exercice du métier: 15 h
- Prévention des infections et de la contamination : 30 h
- Premiers secours : 30 h
- Services d'assistance personnelle de base : 45 h
- Approche auprès d'une clientèle en déficits cognitifs ou intellectuels : 15 h
- Services d'assistance personnelle non règlementés : 30 h
- Règles et procédures au regard de l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance : 15 h

Renseignements et inscription :

Au SARCA - Édifice De La Salle
3750, rue Jean-Bourdon, Trois-Rivières
Téléphone : 819 840-0448 - Sans frais : 1 877 353-4273 - Télécopieur : 819 840-0500

Aide financière :

Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
Numéro de programme 4244.